

**COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

EN L'AFFAIRE CONCERNANT une demande d'Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick pour l'approbation de modifier la méthode de fixation du prix du « Enbridge Utility Gas »

ORDONNANCE

ATTENDU QU'Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick (EGNB) a demandé à la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (Commission) l'approbation de modifier la méthode de fixation du prix d'Enbridge Utility Gas.

ET ATTENDU QUE suivant l'acquisition d'EGNB par Liberty Utilities (Canada) LP le 1^{er} octobre 2019, EGNB est devenue Liberty Utilities (Gaz Nouveau-Brunswick) LP (ci-après « Liberty Utilities »);

ET ATTENDU QUE par lettre datée du 9 avril 2020, Liberty Utilities a demandé de retirer sa demande de modification de la méthode d'établissement des prix de Liberty Utilities et de clore l'instance 448 ;

ET ATTENDU QUE la Commission a invité les parties à faire parvenir leurs commentaires concernant la demande au plus tard le mardi 21 avril à midi; et

ET ATTENDU QU'aucune partie ne s'est opposée au retrait de la demande.

À CES CAUSES, IL EST ORDONNÉ CE QUI SUIT :

- a) La Commission approuve la demande de Liberty Utilities de retirer la demande dans l'instance 448; et
- b) L'instance 448 sera close, avec entrée en vigueur immédiate.

FAIT À Saint John, Nouveau-Brunswick, ce 21 jour d'avril 2020.

PAR LA COMMISSION

A handwritten signature in black ink that reads "Kathleen Mitchell". The signature is written in a cursive style with a large initial 'K'.

Kathleen Mitchell
Greffière en chef